

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Liquidation BHG : entre déposants et droits légaux

NAGUÈRE filiale de la Banque gabonaise de développement (BGD), la Banque de l'habitat du Gabon (BHG), créée en 2006 (avant de devenir entité indépendante deux ans plus tard, en 2008) avait pour mission d'assurer la promotion et le développement de l'habitat social sous toutes ses formes.

ENA
Libreville/Gabon

La volonté des autorités gouvernementales était de permettre l'accession des Gabonais moyens à la propriété, notamment par le biais d'un habitat conséquent. Mais cette ambition a finalement été contrariée au fil du temps par la gouvernance erratique qu'a connue cette institution bancaire. Déjà, l'on ne va pas tarder à percevoir des limites dans l'affirmation par cette banque d'asseoir sa présence institutionnelle dans l'opinion, dès lors qu'elle n'a pas pu se doter d'un siège social digne de ce nom, passant de location en location. Pourtant, lors de sa création, la volonté gouvernementale n'était pas feinte, la BHG ayant été pourvue d'un capital social (entièrement libéré) d'un montant de 11 milliards 500 millions de francs, réparti entre l'État gabonais (63,4 %) la BGD (20,5 %), la CNSS (11,8 %) et la société Ofide (4,3 %). Mais, quelques années après le lancement de ses activités, l'on va s'apercevoir que la BHG a du mal à remplir correctement sa mission. Et progressivement, elle va amorcer sa descente aux enfers. En dépit des multiples rappels à l'ordre de la Cobac (Commission bancaire d'Afrique centrale), rien n'y fit. Au contraire, ses responsables vont s'illustrer par une gouvernance des plus désastreuses qui ne laisseront à la Cobac aucune alternative que celle d'initier des opérations tendant à sa fermeture pure et simple.

Cependant, le souci de préservation d'une institution pour laquelle les autorités gabonaises ont fondé une aussi grande ambition, n'avait pas quitté l'organisme financier sous-régional qui, dans un premier temps et pour donner une dernière chance à la BHG, va d'abord

la placer, en 2015, "sous administration provisoire" sous la gestion de Marcel Ngazissao. Histoire surtout d'essayer de replacer l'entité claudicante sur la voie du redressement espéré. Toutes ces attentions et ces mécanismes prudentiels n'ont pas suffi pour circonscrire un destin funeste irréversible. De guerre

lasse, la Cobac décide alors de prononcer sa liquidation, concomitamment au retrait de l'agrément bancaire. Une existence assez brève pour une institution bancaire qui, devenue autonome en 2008, "décède" en... 2017. Soit une durée de vie de moins de 10 ans. Aujourd'hui, le processus de liquidation se poursuit, en mettant en évidence les carences de gestion catastrophique. "La BHG n'a pas constitué des actifs physiques; il n'a que des crédits à la clientèle de l'ordre d'environ 4 milliards et surtout qu'il y a 80 % " d'actifs toxiques " et de " dettes litigieuses " (clients disparus, d'autres qui ne viennent plus aux remboursements, sociétés ayant fait faillite, dossiers mal ficelés, etc.) ", explique le liquidateur Richard Mboumba, qui poursuit: "l'actif global se chiffre à 4 milliards environ, dont 3,6 milliards pour les crédits à la clientèle. À cela, peut-on aussi joindre " une parcelle acquise par la Banque à Ntoum d'une superficie de 5,9 hectares", un mobilier de bureau et du matériel roulant suffisamment amorti.

La liquidation lorgne du côté de la vente de la parcelle de Ntoum dont le produit pourrait permettre d'apurer ces charges.

ÉCUEILS. Le processus de liquidation est loin d'être un long fleuve tranquille, avec pour premier écueil les difficultés de recouvrement des actifs. "Le recouvrement des actifs est très difficile parce que le portefeuille est essentiellement litigieux", avoue Richard Mboumba. Les efforts accomplis ont toutefois permis le remboursement d'une partie des déposants. En même temps qu'il faut répondre aux exigences financières des procédures judiciaires. Le personnel a été réduit au maximum, soit... 6 agents contre les 35 de l'époque auxquels il a fallu payer les droits légaux en juin 2020 et ce, grâce à l'appui du gouvernement. Sur ce volet, il reste un solde de 108 millions dus aux ex-agents ayant accompagné l'opération de liquidation après le premier licenciement de janvier 2018. Et pour y arriver, des négociations ont été engagées avec l'État à l'effet d'obtenir son implication.

L'autre nœud gordien porte sur la situation des déposants recensés au nombre de 784. Une partie du dénouement

de ce dossier pourrait venir de la Fogadac (Fonds de garantie d'Afrique centrale) qui a été sollicitée. Le rapport de ce dernier limite ses possibilités à 400 déposants éligibles au remboursement, et n'acceptant de rembourser qu'à hauteur de 5 millions par client. Pour un montant global de 306,6 millions, il faut bien trouver le reliquat pour désintéresser le restant.

La Liquidation lorgne du côté de la vente de la parcelle de Ntoum dont le produit pourrait permettre d'apurer ces charges. Elle fait une fixation non seulement sur le règlement des droits légaux des ex-agents et les déposants mais également sur le règlement des dettes prioritaires, notamment les dettes sociales (324 millions à la CNSS) et fiscales (605 millions).

Les perspectives à court terme (autour de mai 2021) portent sur la clôture du dossier du terrain de Ntoum, encore que "l'État a fait valoir son droit de préemption", la saisie-vente, les hypothèques...



Photo: Wilfried MBINAH

Avant de tourner en eau de boudin, le p...



ants indéclicats et apurement



projet BHG connut pourtant des débuts prometteurs. Ici, des logements sur le site d'Okala.

Quel retentissant fiasco!

Photo: Antoine Essone Ndong



ENA
Libreville/Gabon

METTRE à la disposition de la population gabonaise un instrument qui lui garantirait l'accession à une propriété moderne. Telle était la volonté du gouvernement en mettant en place la Banque de l'habitat du Gabon (BHG). Lorsque l'on considère l'état de l'habitat non seulement à Libreville mais également à l'intérieur du Gabon, on ne peut que louer la justesse de la vision gouvernementale. Trop de quartiers présentent un visage hideux qu'il fallait circonscrire à travers un mécanisme financier accessible au plus grand nombre.

Mais à l'expérience, il est clair que cette ambition a été douçonnée par un retentissant fiasco. Que la BHG ait fermé moins de dix ans après sa création n'est

que l'illustration du peu de cas qu'ont fait ceux qui avaient la responsabilité de traduire cette ambition en actes. Résultat : les villes gabonaises ont du mal à se départir des clichés qui les caractérisent, à savoir des étendues de végétations de tôles rouillées sur des matériaux faits de bric et de broc mal agencés. Ce sont ces ensembles de taudis ayant créé des quartiers sous-intégrés qui forment l'essentiel des zones d'habitat. Avec en sus, une insalubrité fortement prégnante et inconfortable.

L'échec du projet de modernisation de l'habitat dans le pays à travers la liquidation de la Banque de l'habitat du Gabon va impacter pendant longtemps la volonté de voir un renversement de tendance devant induire un mouvement vers davantage de prise en compte de cette problématique d'un habitat décent au Gabon.

Le casse-tête des créances

ENA
Libreville/Gabon

EN termes de perspectives à court terme, la Liquidation espère réaliser la vente de la parcelle de Ntoun dont le produit pourrait permettre d'apurer le passif jugé prioritaire aux termes de la loi Ohada et de la réglementation Cobac. Il s'agit, en l'espèce, du solde des droits légaux des ex-agents, des déposants, mais également de la dette sociale et des autres créanciers super-privilegiés.

Mais la tâche est loin d'être une

sinécure, lorsque l'on mesure l'ampleur des difficultés pour accéder aux débiteurs indéclicats qui ont obtenu d'énormes crédits immobiliers et sont aujourd'hui soit en faillite, soit simplement introuvables. Et là, il faut louer toute l'ingéniosité de la Liquidation qui a permis de mettre la main sur certains qui étaient tapis dans l'ombre ou ont fait le mort. Tandis que pour d'autres, aucune traçabilité ne permet aujourd'hui de les retrouver.

Mais pour ceux qui ont pu être découverts ou retrouvés, l'action judiciaire a été enclenchée à leur

encontre. Même si celle-ci est souvent fort laborieuse, les résultats n'étant pas aussi immédiats qu'on l'aurait souhaité. Encore que ces initiatives judiciaires ont leur coût financier à supporter par la Liquidation.

En dépit de toutes ces tracasseries, la Liquidation ne s'avoue pas pour autant vaincue. Bien au contraire. Elle est plutôt stimulée dans sa mission qu'elle doit mener à terme avec un bilan positif. D'où elle a toujours vu dans l'État celui qui peut dénouer les situations apparemment irrémédiables.



Photo: Antoine Essone Ndong